

ANNEXE

Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie Questions du 24 novembre 2010 (nos 1 à 6)

1. Le MRNF participera-t-il au suivi de la mortalité des oiseaux sous sa juridiction et des chiroptères si le projet est autorisé ? Comment serait déterminé le seuil à partir duquel une mortalité de ces espèces serait jugée suffisamment élevée pour que des mesures d'atténuation soient exigées du promoteur ?

Si le projet est autorisé, le MRNF participera au suivi de la mortalité des oiseaux sous sa juridiction et des chiroptères. La démarche à suivre par le promoteur et les consultants se trouve dans le *Protocole de suivi des mortalités d'oiseaux de proie et de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec*. La participation du MRNF se fera dans l'évaluation de la méthodologie effectuée et dans l'analyse du rapport déposé par le promoteur. Le MRNF ne dispose pas d'un seuil de mortalité de ces espèces et l'analyse se fait pour chaque parc éolien en fonction du nombre de mortalités et des espèces impliquées.

2. Est-ce que le ministère possède des données concernant l'évolution des superficies des milieux boisés et humides en Montérégie dans les dernières décennies ? Si oui, la commission souhaite les obtenir.

Évolution des boisés

1. Portrait du déboisement pour les périodes 1990-1999 et 1999-2002 pour les régions administratives de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du- Québec, de la Montérégie et de Lanaudière (Rapport synthèse) <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/BIO154.pdf> Note de Michel Letendre citant le rapport MDDEP (MENVQ) : La cadence du déboisement s'est accéléré entre 1999-2002 par rapport à la période 1990-1999. Mentionnons que la Montérégie, par exemple, n'avait plus que 26,7% de superficies boisées en 2002 et que 7 MRC sont passées sous la barre du 20 % et 2 MRC sous la barre du 10%. Nous avons perdu près de 22 000 ha d'espaces boisés depuis 1990 dont 17 400 ha en territoire agricole.
2. Géomont 2010. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009 (joint).

Évolution des milieux humides

1. CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2006. Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Montérégie, [en ligne et joint], [<http://www.canardsquebec.ca>], 98 p.
2. Géomont. 2008. Cartographie de base des milieux humides de la Montérégie. Rapport de synthèse, 26 p. et annexe.

3. Brochure suivi de l'état du Saint-Laurent : Saulnier, I., H. Bouchard, L. Tapin, 2007 http://www.planstlaurent.qc.ca/sl_obs/sesl/divers/RDVSL2006/bilan_f.html milieux_humides_2005_f_CSavage.pdf (joint ici)
4. Gouvernement du Québec. 1992. État de l'environnement au Québec. Ministère de l'Environnement du Québec. Guérin. Montréal. 560p.

Évolution des habitats et du paysage

1. Dynamique spatio-temporelle des habitats fauniques dans l'écorégion des Basses terres du fleuve Saint-Laurent, 1950-1997. <ftp://ftp.mrnf.gouv.qc.ca/Public/DEFH/Publications/Archives/>
2. Changements de l'occupation du sol dans le sud du Québec pour la période 1993-2001 Jobin, B., C. Latendresse, C. Maisonneuve, A. Sebbane et M. Grenier. 2007. Changements de l'occupation du sol dans le sud du Québec pour la période 1993-2001. Série de rapports techniques n° 483, Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, Sainte-Foy, Québec. 112 p. et annexes. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/habitats-fauniques/occupation-sol.pdf>

3. Au cours de l'audience publique du BAPE portant sur le projet de parc éolien de New Richmond, le MRNF a produit un état d'avancement du développement de l'énergie éolienne sur le territoire québécois daté du 23 mars 2010 (DB1.1, www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-new-richmond/documents/DB1.1.pdf). La commission souhaite obtenir une mise à jour de cet état d'avancement.

En réponse à la présente question, veuillez trouver ci-joint un document PowerPoint (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2011) préparé par le la Direction de la production d'électricité (secteur Énergie) de notre ministère.

4. Veuillez fournir les tendances au Québec et en Montérégie de l'évolution des populations des espèces à statut particulier présentes dans la région d'étude.

Évolution et tendances des espèces à statut particulier

Amphibiens

Rainette faux-grillon de l'Ouest

1. Bilan du rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*) au Québec pour la période 1999-2009. ([Format PDF, 567 Ko](#))
2. Évaluation & Rapport de situation du COSEPAC sur la rainette faux-grillon de l'ouest (*Pseudacris triseriata*) population carolinienne et population des Grands Lacs et Saint-Laurent et du Bouclier canadien au Canada – Mise à jour http://www.registrelep.gc.ca/document/dspDocument_f.cfm?documentID=1652

Les plans de conservation des habitats de la rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie sont publiés sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :

<http://www3.mrnf.gouv.gc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2>

La couleuvre tachetée

1. FISHER, L. 1999. COSEWIC Status Report on Eastern Milksnake (*Lampropeltis triangulum triangulum*). Report submitted to the Committee on the status of Endangered Wildlife in Canada. 31p. http://www.registrelep.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=222

La couleuvre à collier

Peu d'information (Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec) , pas de rapport de situation

Oiseaux

Pour ce qui est des espèces d'oiseaux de proie à statut particulier, des inventaires provinciaux dans le sud de la province (au sud du 49^e parallèle) ont été effectués pour les populations de faucon pèlerin (2010) et de pygargue à tête blanche (2006-2008) et ces deux populations sont en croissance au Québec. Pour ce qui est de l'aigle royal, aucun inventaire adéquat n'a encore été réalisé et, selon nos connaissances limitées sur cette population, la population serait stable.

Le faucon pèlerin

1. Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce anatum (*Falco peregrinus anatum*) pour la période 2002-2009. ([Format PDF, 186 Ko](#))

Le pygargue à tête blanche

1. Rapport sur la situation du pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) au Québec. ([Format PDF, 1,86 Mo](#))
2. SHAFFER, F., P. FRADETTE, J. A. TREMBLAY et L. DESCHÊNES. Le pygargue à tête blanche au Québec : un prompt rétablissement. *Naturaliste canadien*, Hiver 2011. Article en préparation.

L'aigle royal

1. Rapport sur la situation de l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) au Québec. ([Format PDF, 4,29 Mo](#))

Le martinet ramoneur

Le Martinet ramoneur est protégé en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral depuis 2009 et par la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs du gouvernement fédéral. Cette loi interdit de nuire aux adultes, aux jeunes et aux œufs, et de les tuer ou de les collecter. L'espèce est également protégée par le Migratory Bird Treaty Act of 1918 des États-Unis lorsqu'elle se trouve sur le territoire américain. Statut sous la LEP :Annexe 1, Menacée

La population canadienne de cette espèce a subi un déclin de près de 30 % au cours des trois dernières générations (13,5 ans) et la zone qu'elle occupe a été réduite du tiers durant la même période. La population canadienne est estimée à quelque 12 000 individus. Bon nombre

d'insectivores aériens, y compris cette espèce, les hirondelles et les engoulevents, ont souffert des déclinés de populations partout dans les Amériques au cours des 30 dernières années. Les causes des déclinés généralisés sont inconnues, mais comprennent vraisemblablement des répercussions sur les populations d'insectes en raison de l'utilisation des pesticides et de la perte d'habitat. De ce groupe d'espèces, la présente espèce a subi le déclin connu le plus grave, probablement à cause de la diminution constante du nombre de cheminées convenables où elle niche et où elle se repose. Très peu de sites naturels (de larges arbres creux) existent et les régimes actuels de gestion forestière portent à croire que peu de sites seront disponibles dans le futur. L'espèce est également confrontée à un important taux de mortalité lorsque des ouragans passent dans les voies de migration, ce qui pourrait devenir une importante source de perte pour la population si la fréquence de ces tempêtes venait à s'accroître dans le futur, comme certains modèles climatiques le laissent entrevoir.

http://www.registrelep.gc.ca/document/dspText_f.cfm?ocid=5260 recommandation statut « menacé »

http://www.registrelep.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_chaetura_pelagica_f.pdf: rapport de situation

L'engoulevent d'Amérique

L'espèce Engoulevent d'Amérique est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral Au Canada, l'Engoulevent d'Amérique, ses nids et ses œufs sont protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* du gouvernement fédéral. Statut sous la LEP :Annexe 1, Menacée

Au Canada, la population d'Engoulevents d'Amérique était estimée à 400 000 adultes reproducteurs en 2007, ce qui représente 10 % de la population mondiale. Des données à long terme, recueillies de 1968 à 2005, indiquent un déclin important de 4,2 % par année au pays, ce qui correspond à un déclin de 80 % de la population au cours de cette période. En considérant les données plus récentes de 1995 à 2005, on observe un déclin de 6,6 % par année, ce qui correspond à une diminution de 49,5 % de la population en dix ans. Au Québec, l'Engoulevent d'Amérique se rencontre dans les basses terres du Saint-Laurent,

http://www.registrelep.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=1393 : rapport de situation

La paruline du Canada

Statut sous la LEP :

Annexe 1, Menacée

Le Canada accueille 85 % de la population nicheuse mondiale de l'espèce. La population canadienne de Parulines du Canada compterait environ 2,7 millions d'individus. Les données à long terme du Relevé des oiseaux nicheurs suggèrent que l'espèce aurait décliné de 4,5 % par année entre 1968 et 2007, ce qui signifie un déclin approximatif de 85 % durant cette période. Entre 1997 et 2007, l'espèce a décliné de 5,4 % par année, ce qui correspond à un déclin de la population de 43 % pour cette période de 10 ans. Ces déclinés sont plus évidents en Ontario, au Québec et dans les Maritimes, où vit la majorité de la population. D'autres méthodes de relevé montrent elles aussi un déclin de la population de Parulines du Canada.

Si la population canadienne venait à disparaître, l'immigration d'individus à partir de certains états voisins serait possible. Cette immigration est cependant peu probable, car les populations américaines connaissent également d'importants déclin.

http://www.registrelep.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=1591: rapport de situation

Le quiscale rouilleux

Statut sous la LEP : Annexe 1, Préoccupante

La population canadienne, qui constitue environ 70 % de la population reproductrice mondiale, compte entre 110 400 et 1,4 million d'individus. Tout porte à croire que cette population a connu un important déclin depuis le milieu des années 1960 : l'effectif aurait en effet baissé d'environ 85 %.

http://www.registrelep.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=1005 rapport de situation

Concernant toutes les espèces d'oiseaux nicheurs dont le bruant Sauterelle, voir aussi :

1. GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii + 1295 p.

Poissons

Nos inventaires ichtyologiques ne révèlent pas la présence d'espèces de poissons à statut particulier dans la zone d'étude. La pratique de l'agriculture intensive dans le secteur d'étude fait en sorte que les espèces de poissons inventoriées sont majoritairement des espèces tolérantes à la pollution. Toutefois, ces espèces jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires. Ainsi, il est important de respecter la période de protection du poisson. Les travaux dans l'eau devraient avoir lieu entre le 1^{er} août et le 20 décembre. De plus, le maintien de la connectivité dans le réseau hydrographique doit être assurée en tout temps.

5. Le promoteur propose de faire un suivi des mortalités des oiseaux et des chiroptères sur 3 ans après la mise en service (PR3.1, p.581). Le MRNF considère-t-il une telle durée de suivi satisfaisante compte tenu entre autres que la taille des populations peut changer sur 20 ans (notamment avec les plans de rétablissement qui existent pour certaines espèces), que l'habitat subira des transformations (notamment avec le changement climatique et la croissance de l'éolien), que les pratiques agricoles évolueront (ex. aménagement croissant d'haies brise-vent) et que la liste des espèces à statut particulier pourrait changer? Justifiez votre réponse.

Un suivi de mortalité d'une durée de trois ans représente le minimum à effectuer. La durée du suivi peut être prolongée en fonction des mortalités observées lors de celui-ci.

6. Est-ce que la création d'un ou plusieurs corridors fauniques est prévue en Montérégie? Le cas échéant, veuillez fournir un plan précis et en détailler la teneur.

Il y a depuis plus de 10 ans des réflexions concernant l'implantation de corridors écologiques en Montérégie, l'objectif étant de relier les milieux naturels (principalement les espaces boisés de la région). Parmi les principaux organismes impliqués, mentionnons Nature-Action Québec et le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire.

Sont joints deux documents d'intérêt concernant cette question. On peut y trouver une cartographie provisoire de ces projets de corridors. Les discussions se poursuivent, notamment dans le cadre de l'élaboration des Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la Montérégie-Est et de la Vallée du Haut-Saint-Laurent. Une carte récente des projets de Nature-Action Québec illustrant les projets de corridors forestiers est également jointe (Nature Action Québec. 2010).

Personnes ressources à contacter à ce sujet:

Nature Action: Karine Lehoux (450-464-5672 poste 403)
Marc Delage (450-536-0422 poste 238)

CRÉ de la Montérégie-Est: Amélie Fréchette (450-266-5402 poste 251)
CRÉ de la Vallée du Haut-Saint-Laurent: Caroline Gagné (450-370-1881 poste 241)

En ce qui concerne le secteur de Saint-Rémi proprement dit, il n'y a pas de projets de corridors en cours. Néanmoins, pour la création de corridors fauniques, le MRNF encourage l'implantation ou la consolidation de corridors forestiers permettant de relier des îlots boisés résiduels en milieu agricole. Afin de ne pas trop empiéter sur les terrains agricoles productifs, la création de corridors doit s'appuyer sur des cordons boisés existants (haies, bandes riveraines), des friches non cultivées, des terrains peu ou pas propices pour l'agriculture (à cause du relief ou du dépôt de surface par exemple) ou le long de cours d'eau où leur impact écologique sera multiplié en protégeant la ressource hydrique. C'est d'ailleurs l'approche que nous privilégions en général dans les projets de compensation dans les basses-terres du Saint-Laurent.

Nous vous recommandons d'explorer du côté des clubs-conseils en agroenvironnement à savoir si des projets n'ont pas déjà permis de reboiser des berges. Peut-être que la Fondation de la Faune du Québec a déjà financé ce genre de projets.

En pièces jointes

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2006. *Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Montérégie*, [en ligne], [<http://www.canardsquebec.ca>], 98 p.

Environnement Canada. 2005. Les milieux humides et les plantes exotiques en eau douce. Suivi de l'état du Saint-Laurent par Jean, M., Létourneau G. et C. Savage.

Géomont 2010. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009

Mercure, M. et al. 2010. *Planification d'un réseau naturel entre les cinq Montérégiennes de la Rive Sud de Montréal*. Protection et développement durable du mont Yamaska. Nature-Action Québec. 41 pages. Non publié.

Fondation du Mont-Saint-Bruno et Nature-Action Québec. 2010. *Synthèse des connaissances biologiques du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno*. Rapport final - Phase de consolidation. 60 pages

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2011. Développement de l'énergie éolienne sur le territoire québécois. Direction de la production d'électricité. 7 diapositives.

Nature Action Québec. 2010. Cartographie Les projets de Nature-Action Québec. L'action, c'est dans notre nature!